



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°122/2021 du Conseil communautaire Séance du 11 octobre 2021**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 5 octobre 2021  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13  
Nombre de délégués absents : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Alain NICOLET, Jean-Yves CHAPELET, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michèle FOND-THURIAL, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Stéphane MAURIN, Gilles DELALIEU, Ulrich BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Christine CLERC, Benjamin DESBRUN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

**Absents ayant donné procuration :** Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Michel CEGIELSKI à Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Muriel ROY-CROS à Nathalie FORGEROU, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT à Benjamin DESBRUN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Sophie GUIGUE à Claude SALAU

**Absents :** Sandrine ANGLEZAN, Monique GRAZIANO-BAYLE

**Secrétaire de Séance :** Guy AUBANEL

**Objet : Remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à des entreprises exonérées - SARL Lucca et fils.**

**Considérant** que le Conseil communautaire a, par délibération en date du 12 Octobre 2020, exonéré du règlement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères un certain nombre d'entreprises ne bénéficiant pas du service de collecte des ordures ménagères,

**Considérant** la demande d'exonération effectuée chaque année par les entreprises,

**Considérant** que l'entreprise Lucca et fils, remplit les conditions pour bénéficier de l'exonération pour l'exercice 2021,

**Considérant** que les services fiscaux ne peuvent pas dégrever ces entreprises au motif que la Communauté d'Agglomération depuis 2013 et les Communautés de Communes pour les années antérieures, ont perçues l'intégralité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

**Considérant** que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 04/10/2021.

**Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité ;**

- **D'autoriser** le remboursement à l'entreprise SARL Lucca et fils, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2021 soit 11 526 €.
- **D'imputer** la dépense sur le chapitre 014, compte 738, du budget principal.

Fait et délibéré à Chusclan, le 11 octobre 2021.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 25 OCT. 2021

